

## DELIBERATION 2020-13

LE TRENTE JANVIER DEUX-MILLE VINGT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLÉES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT QUATRE JANVIER DEUX-MILLE VINGT.

**PRESENTS** : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. - Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. – Mme OMS ML. - Mme FASSIO I. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. - M. PAINTRAND J.F - M. MARTIN-LAVAL B. – M. SCIALOM D. – M. PETIT E. – M. MASSON M. - M. LOPEZ MF. – Mme MAUREL P. - Mme BADOUIN E. - Mme RENARD S. - M. ILLAN G. - Mme VACQUIE S. – Mme LUGAND H. - Mme FABRY V. - M RIO F. – Mme SALOMON ML. – M. VERNAY P.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Mme FAVRE-MERCURET R procuration à Mme GUIRAUD I.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme ESCRIG C.

**ABSENTS** : M. DELON A. - M. CARABASSE P.

Monsieur MERLIN D. a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2421-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

### **OBJET** : Subventions de fonctionnement 2020 aux associations de la commune

Vu la loi du 12 avril 2000 ;

Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales sur la liberté d'attribution des subventions des collectivités aux associations ;

Madame le Maire rappelle la contribution des associations de la commune à l'animation du territoire. Elle réaffirme l'attachement de la ville au soutien des initiatives portées par les acteurs dans les domaines : sportif, artistique, culturel, social et solidaire. Les associations participent par ailleurs à la dynamique de bien-être social et de santé publique encouragée par la Ville.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le montant des aides au fonctionnement proposées aux associations de la commune pour l'exercice 2020. Elle propose de retenir les montants ci-dessous :

#### **VOLET SPORTIF**

Porteur du Projet	Nombre d'adhérents	Nombre de Védasiens	Montant obtenu en 2019	Montant proposé en 2020	Observations
Académie Jacques Levinet	48	36	450,00 €	500,00 €	
Arc Lat'Védas 3M	112	21	700,00 €	1 000,00 €	
As. Collège	110	94	0,00 €	4 000,00 €	
ASCL	1241	1067	10 450,00 €	11 000,00 €	
SJVBA	191	161	7 100,00 €	7 300,00 €	
Cyclo Tourisme	71	36	900,00 €	900,00 €	M. CLAMOUSE ne prend pas part au vote
Do Contact	27	27	400,00 €	500,00 €	
Ecole de Karaté	52	44	900,00 €	900,00 €	

Gym Club	291	133	4 000,00 €	4 500,00 €	
Judo Club	74	72	0,00 €	900,00 €	
La Spirale Védasienne	59	39	2 000,00 €	2 000,00 €	
Le Pignon Libre	48	17	900,00 €	900,00 €	
Racing Club Védasien - RCV	465	158	9 000,00 €	9 500,00 €	
Rugby Olympique Védasien – ROV	230	119	6 300,00 €	6 500,00 €	
Tennis Club	486	314	1 100,00 €	1 100,00 €	+ entretien des cours de tennis en terre battue pour un montant de 11 460,00 €
Védas Endurance	155	71	1 250,00 €	1 250,00 €	
Vélo Club	71	26	900,00 €	900,00 €	
Wildcats Flag Football	15	11	300,00 €	400,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>54 050,00 €</b>	

## VOLET CULTUREL

Porteur du Projet	Nombre d'adhérents	Nombre de Védasiens	Montant obtenu en 2019	Montant proposé en 2020	Observations
Club Taurin	24	24	2 200,00 €	3 000,00 €	
D' aici d' alai	101	24	300,00 €	300,00 €	
Gospel Giving Singers	55	20	450,00 €	500,00 €	
L'Ouvre Boites	235	132	3 000,00 €	4 000,00 €	
Obliques	148	113	300,00 €	300,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>8 100,00 €</b>	

## VOLET ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET SOLIDAIRE

Porteur du Projet	Nombre d'adhérents	Nombre de Védasiens	Montant obtenu en 2019	Montant proposé en 2020	Observations
Bien Vivre à Roque Fraisse	33	30	0,00 €	700,00 €	
Comité de Jumelage	83	83	5 400,00 €	5 400,00 €	
Club Vendémiaire	108	108	1 700,00 €	2 000,00 €	
Espoir pour un enfant	560	45	300,00 €	500,00 €	
FNACA	85	56	120,00 €	200,00 €	
La Prévention Routière	1285	0	180,00 €	180,00 €	
Syndicats des chasseurs	61	53	900,00 €	900,00 €	
Védas Assos	8	1	0,00 €	200,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>10 080,00 €</b>	

Les crédits seront inscrits au chapitre 65. Ils seront versés en une seule fois.

Madame le Maire précise que, si ces subventions sont approuvées, le montant jour sera de :

- subventions de fonctionnement : 72 230 €

- subventions de projets : 30 300 €

Soit un total à ce jour de : 102 530 €

Et un solde restant au budget de : 27 470 €

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	<b>UNANIMITE</b>
<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **APPROUVE** les montants des aides au fonctionnement proposés aux associations de la commune pour l'année 2020, dans les tableaux ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder aux versements des subventions aux associations dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 65 de l'exercice en cours.

**Isabelle GUIRAUD**  
**Maire de Saint Jean de Védas**

